

contenu du message

de 
à enquetepublique.vendee3@orange.fr
date 13/01/21 18:29
objet **complexe sportif "la Garnache"**
pièce(s) jointe(s) 1 fichier(s) [Contributio...pdf \(843.78 ko\)](#)

Bonjour M. Dutour,

Veuillez trouver ci-joint notre contribution à l'enquête publique portant sur l'aménagement d'un complexe sportif et de loisirs sur la commune de la Garnache.

Nous viendrons vous présenter ce document de vive voix lundi 18 janvier à 17h.

Bien cordialement,

Les GarnemAnts

(Les Garnachois Ensemble et Motivés pour l'Autonomie, la Nature, la Transition et la Solidarité)



La Garnache, le 12 janvier 2021

Monsieur Jacques DUTOUR,

Commissaire Enquêteur

Objet : Complexe sportif « La Garnache »

Bonjour,

Après lecture du dossier concernant la création d'un complexe sportif sur la commune de La Garnache, veuillez trouver ci-dessous la contribution de l'Association Les GarnemAnts, établie à La Garnache.

Concernant la destruction des nids d'hirondelles :

Il est demandé par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) de doubler le nombre de nids : les ressources alimentaires seront-elles suffisantes avec l'artificialisation liée au projet, la proximité de la 4 voies et du lotissement ?

De plus la surface de 14 m² sera-t-elle suffisante pour héberger les 8 nids (hébergés au préalable sur une surface de 114 m²).

Concernant la proposition d'ajouter 8 nids dans l'abri à mouton, nous nous interrogeons sur la pertinence des points suivants :

- Les conditions de l'hébergement (toit en tôle ondulée, sur volige) devraient générer une surchauffe l'été,
- Le caractère non pérenne de la construction (abri à mouton dépendant de l'activité de pâturage associée et construction non conçue pour durer longtemps).

Par ailleurs, il est précisé que les prairies présentes étaient exploitées par fauche, ce qui signifie qu'aucun pesticide n'était utilisé et donc les conditions étaient favorables au développement d'insectes volants, nourriture des hirondelles. Remplacer cette zone agricole fauchée par des terrains de sport entraînera une perte d'alimentation pour les hirondelles. L'accueil de 8 nids supplémentaires sur la zone a d'autant moins de sens de par la perte de nourriture. D'ailleurs, il est distinctement notifié dans la synthèse du diagnostic floristique: « Les prairies naturelles fournissent des ressources alimentaires à de nombreuses espèces animales, des plus petits aux plus gros. Elles abritent une diversité d'insectes et autres petites proies, consommés par les oiseaux et les chauves-souris par exemple. » ainsi que le fait que « **Les Hirondelles chassent les insectes volants au-dessus des prairies et des terres cultivées** » p50 OCE.

De plus il est précisé que ces nids devront être opérationnels avant mars 2021, quel calendrier est proposé et si celui-ci n'est pas respecté, quelles en sont les conséquences. Cela fera alors deux saisons sans possibilité de nicher.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'avis d'une expertise indépendante sur les solutions apportées par le projet au sujet des solutions de nidification artificielle des hirondelles.

Concernant l'intérêt écologique de haies bocagères

OFP p.3 : « Nous évaluons à environ 877 mètres le linéaire de haies qui sera supprimé. Le pétitionnaire se contente de maintenir une partie des haies sur le pourtour du complexe sportif.

Pourtant, les haies bocagères composées de plusieurs strates représentent des corridors écologiques d'une grande importance. Ces haies de plusieurs dizaines d'années, outre leur composition floristique variée, sont des zones de refuge, d'alimentation, de reproduction et de croissance pour de nombreux taxons faunistiques.

En outre, les haies participent au phénomène de bio remédiation par leur capacité de rétention d'eau à l'échelle du bassin versant et participent à la lutte contre l'érosion des sols. Dans ce contexte, le maillage bocager sur le site du projet renferme l'ensemble de ces fonctionnalités essentielles à l'équilibre de cet écosystème en très forte régression au niveau national. »

Les programmes annoncés ne permettent pas de compenser la continuité écologique initialement existante. Le couvert végétal n'est compensé qu'à 0,6/1

Concernant l'impact sur la biodiversité par la pollution lumineuse nocturne :

Les terrains de sport seront éclairés la plupart des soirées. La pollution lumineuse, en altérant les cycles naturels de la lumière et l'illumination de l'environnement, est susceptible de modifier les comportements, les fonctions physiologiques et les rythmes biologiques des êtres vivants. A l'échelle des individus, la pollution lumineuse peut affecter l'orientation et modifier les comportements locomoteurs, alimentaires, reproducteurs et la communication entre individus. A l'échelle des populations et des écosystèmes, la pollution lumineuse agit comme un facteur de sélection, modifie les compétitions inter-espèces, les équilibres proies/prédateurs et fragmente l'habitat. Son impact sur les communautés écologiques est donc réel. Aussi, il importe de limiter et diminuer la pollution lumineuse afin de protéger le ciel nocturne et la biodiversité. Nous n'avons pas noté de mesure visant à limiter ladite pollution d'autant plus que les installations sont à proximité directe d'un milieu bocager et que l'éclairage sera visible de loin (plusieurs dizaines de mètres de hauteur, visible plusieurs km alentour).

Source : <https://www.encyclopedie-environnement.org/vivant/limpact-ecologique-de-pollution-lumineuse/>

Nous demandons une étude complémentaire sur cet aspect.

Concernant les procédures liées aux travaux :

Concernant les travaux, il est prévu des élagages. Nous demandons à ce que ces élagages soient réalisés en dehors de la période de reproduction et nidification, soit entre août et février.

Etant donné le démarrage de la déconstruction du site avant obtention des accords nécessaires, ayant eu pour conséquence, à minima, la destruction sans compensation à ce jour (bientôt 1 an plus tard) de 18 nids d'hirondelles dont 8 occupés, **nous demandons un moratoire sur l'exécution des travaux jusqu'à obtention de la validation de l'exhaustivité des dossiers nécessaires, autorisations et actions préalables.**

Concernant la ressource en eau :

Il est prévu un forage à 60/80 m pour un besoin de l'ordre de 13 000 m³ mais sans compter l'arrosage des terrains synthétiques. Plusieurs études montrent qu'il est nécessaire d'arroser également les terrains synthétiques en période de forte chaleur. Or, pour les années futures, les périodes de fortes chaleurs vont augmenter. Il n'en est pas fait mention dans le dossier, **nous demandons alors de préciser les besoins en eau liés à l'arrosage du terrain synthétique et d'en tenir compte dans le projet.**

Par ailleurs, nous soulignons que la Vendée est considérée comme département parmi les plus à risque de stress hydrique comme décrit dans le dernier rapport du GIEC sur l'Eau et les Océans. Ne serait-ce pas plus cohérent de privilégier la récupération des eaux de pluies pour alimenter la cuve de 40m³ et les usages liés à l'arrosage ? Nous avons réalisé une première estimation sur le potentiel de récupération :

Surface des toits : 860 m² + 2 770 m² ce qui permet de récupérer environ 3300 m³ d'eau par an,

Surface de la voirie : environ 10 000 m³ sont récupérables

Il est également possible de récupérer l'eau après phyto-épuration.

Au total, l'eau récupérée sur ces trois sources couvrirait les besoins d'arrosage estimés par le projet.

Nous demandons donc de préciser ces calculs par un organisme compétent afin de privilégier la récupération des eaux de pluie voire de la phyto-épuration et d'utiliser le forage uniquement pour compenser un manque de pluviométrie sur une longue période.

Concernant la collecte des eaux usées :

Il est précisé dans le dossier que le traitement des eaux usées sera réalisé par un assainissement rattaché au réseau collectif, or celui-ci a montré depuis plusieurs années des dysfonctionnements, sa capacité est de 2400 équivalent habitants. Ainsi, la connexion du complexe sportif apportera une charge supplémentaire de 39 Equivalents Habitants ce qui aggravera les dysfonctionnements de la station d'assainissement existante (communications sur les réseaux sociaux et point abordé lors de conseils municipaux). Par ailleurs, Il est précisé que la capacité était de 83% en 2018 or il y a eu depuis la création de nombreux logements rattachés au réseau collectif, ce chiffre n'est plus d'actualité en 2020.

Ce chiffre de 39EqH nous semble particulièrement sous-évalué compte-tenu des autres métriques et équipements annoncés (171 places de parking, les équipes sportives, leurs spectateurs et accompagnateurs, les évènements associés, le staff d'entraînement,...)

Nous demandons alors :

- **de revoir ces données avec des données prospectives tenant compte de l'accroissement de la population et**
- **d'envisager non pas un raccordement au réseau collectif mais la création d'une phyto-épuration sur site. La phyto-épuration aurait également l'intérêt d'apporter de la biodiversité sur site avec maintien d'un biotope de zone humide.**

Concernant l'impact des microplastiques liés au terrain synthétique sur l'écosystème :

Depuis quelques années, de nombreux articles et études ont mis en avant l'impact sur la santé et sur l'environnement des terrains synthétiques. Voici quelques références :

https://www.rtb.be/info/societe/onpdp/detail_enquete-exclusive-d-un-an-terrain-synthetique-gazon-maudit?id=10061416

<https://www.realsport.ch/fr/news/terrain-de-football-synthetique-et-environnement>

<https://www.belrobotics.com/fr/blog/choisir-un-robot/terrain-synthetique-hybride-ou-naturel-le-tableau-comparatif/>

Dans l'une de ces références, nous pouvons lire « *Au Danemark, on estime que 3 à 5 tonnes de granulés sont ajoutés chaque année à chaque terrain de football en gazon artificiel, dont la moitié se retrouvera dans l'environnement. Les taux sont similaires dans les autres pays européens* ». Nous sommes donc inquiets pour la santé des joueurs et en particulier des enfants, mais également pour l'environnement et la qualité des eaux de ruissellement. Le choix d'un terrain synthétique présente un avantage particulier : celui d'un nombre d'heures d'utilisation plus élevé. Dans l'étude des besoins, il n'est nullement présenté de simulations sur les temps d'usage des 3 terrains (au lieu des deux initiaux). Nous demandons donc sur le thème du terrain synthétique 4 compléments :

- **La justification de l'usage d'un terrain synthétique par un approfondissement de l'étude des besoins et notamment des temps d'usage des terrains.**
- **Une étude complémentaire pour présenter les impacts du terrain synthétique sur l'environnement et notamment la pollution de l'eau prévu par les micro et nanoplastiques**
- **Une étude complémentaire sur l'impact de la santé des utilisateurs.**
- **La fourniture de l'Appel d'Offres afin d'analyser les contraintes environnementales associées au terrain synthétique.**

Concernant les projets de compensation :

Dans le projet de compensation Nord, il est précisé la création de jardins partagés en permaculture (560 m²), quelles sont les actions qui garantissent une utilisation en permaculture de ces jardins (formation, accompagnement...) ? **Nous demandons la mise en place d'actions plus significatives que celles existante (charte des utilisateurs) comme par exemple des cours / formation sur le sujet de la permaculture et la mise à disposition de compost et de matières premières nécessaires à un jardinage sans apports chimiques.**

Concernant le projet de compensation C : **celui-ci ne peut pas être retenu pour site de compensation car déjà prévu par un autre projet. Nous demandons donc la présentation d'un projet alternatif.**

D'une manière générale, les tableaux 2 et 3 des compléments du pétitionnaire sont éloquentes quant à l'absence de réelle compensation des fonctionnalités perdues au cours de ce projet. La méthode « Eviter – réduire – compenser » n'est spécifiquement appliquée que pour rattraper les pertes sur 4 des indicateurs d'équivalences fonctionnelles des habitats, à savoir leur richesse et leur équitabilité. L'absence totale de la compensation de « proximité » des habitats et donc de la continuité écologique (trame verte) vient en contradiction de la pérennité de la sauvegarde des habitats (Pic-Prunes et Grand-Capricorne notamment) : ces insectes ont besoin de se retrouver en permanence en présence d'arbres en fin de vie, et l'isolation ainsi créée limite la durée de cette « sauvegarde » à la durée avant disparition desdits arbres. **Nous demandons un projet d'Évitement / Réduction / Compensation environnementale incluant une continuité écologique des habitats des espèces.**

Sur les autres indicateurs, il nous semble particulièrement important de compenser voire éviter les pertes de fonctionnalité sur les points suivants :

- La recharge des nappes phréatiques : sur les 3 indicateurs associés à une perte fonctionnelle, nous ne constatons aucune équivalence ou gain. Les périodes de sécheresses s'allongent et s'aggravent, il est nécessaire d'au moins préserver la recharge des nappes, **dangereux serait d'en limiter la capacité (cf rapport GIEC sur l'Eau et les Océans).**
- La rétention des sédiments : 7 pertes pour 1 gain de fonctionnalité. L'érosion des sols, l'ensablement, la pollution des zones littorales par excès de matières organiques lessivées au cours des pluies sont des arguments suffisants pour nécessiter la **mise en place de compensations sur ce sujet.**
- L'entière des fonctions biogéochimiques perdues (34 indicateurs renseignés, 29 pertes fonctionnelles pour 5 gains) ajoute aux problèmes d'eutrophisation, nitrification, dégradation des cours d'eau : **une compensation doit absolument être envisagée.**

Le dernier point que nous souhaitons souligner, bien qu'apparemment hors périmètre de l'étude publique est le sujet de l'impact sur le climat. Nous demandons une analyse de l'impact carbone du projet sur l'ensemble de sa durée de vie (construction, fonctionnement puis déconstruction) afin de mesurer les émissions de gaz à effet de serre et orienter les appels d'offre vers de l'écoconstruction, le recours à de l'énergie renouvelable, la réduction des consommations d'énergie... L'analyse préalable permettra de comparer les gains et pertes sur les différents sujets eqCO2, usage, financier etc... **Nous demandons donc une analyse sur l'impact sur le climat du projet.**

Bien cordialement,

L'équipe des GarnemAnts.

